

EXAMEN PRÉALABLE DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

POUR L'OBTENTION D'UNE ATTESTATION DE CONFORMITÉ

A COMPLÉTER ET
À RESTITUER
À VOTRE CENTRE
D'EXPLOITATION RÉSEAU31

* = champs obligatoires

1 IDENTIFICATION

> PROPRIÉTAIRE(S)

Personne physique 1

Madame Monsieur
Nom* :
Prénom* :
Date de naissance* :

Personne physique 2

Madame Monsieur
Nom :
Prénom :
Date de naissance :

> PERSONNE MORALE

Raison sociale* :
Numéro SIRET* :
Catégorie* :
Nature juridique* :
Représentant* :
Date de naissance* :

> COORDONNÉES

Adresse

Etage, appartement, porte :
Voie (rue de...)* :
Lieu-dit :
Code postal* :
Pays :

Numéro* :

Bis, ter (...) :

Boîte postale :

Commune* :

Contact

Téléphone fixe :
Courriel :

Téléphone portable* :

2 LOCALISATION EMPRISE ET IMPERMÉABILISATION DU PROJET

> ZONAGE

Rural (zones A et N du PLU)

Centre ville (zones Ua et AU du PLU)

Résidentiel (zones Ub, Uc et Ud du PLU)

Industriel et/ou commercial (zones Ue, Ui, Ut... du PLU)

> ADRESSE DU PROJET

Numéro* :

Voie (rue de...)* :

Lieu-dit :

Code postal* :

Commune* :

Boîte postale :

> EMPRISE

Section*

Numéro de parcelle*

Surface (en m²)*

Total emprise

- Si l'emprise est supérieure à 10 000 m²=1 ha : un dossier loi sur l'eau validé par la DDT est nécessaire en plus du respect des prescriptions de Réseau31.

> CALCUL IMPERMÉABILISATION (surface active)

Situation avant travaux :

Nature	Surface existante avant travaux (S)	Coefficient d'imperméabilisation (C)	Surface active (Sa) Sa = S x C
Espace vert		0	
Gravier, terre battue		0,2	
Stabilisé, pavé autobloquant		0,5	
Toiture terrasse végétalisée		0,5	
Toiture classique		1	
Aire goudronnée, bétonnée et carrelée		1	
Total surface active (Sa)			

Situation après travaux :

Nature	Surface existante après travaux (S)	Coefficient d'imperméabilisation (C)	Surface active (Sa) Sa = S x C
Espace vert (en fonction des pentes)		0	
Gravier, terre battue		0,2	
Stabilisé, pavé autobloquant		0,5	
Toiture terrasse végétalisée		0,5	
Toiture classique		1	
Aire goudronnée, bétonnée et carrelée (voirie/terrasse)		1	
Total surface active (Sa)			

- Si la surface active supplémentaire entre la situation après et avant travaux est inférieure à 100 m² : projet non concerné par la régulation à la parcelle. L'infiltration reste néanmoins la règle et devra tout de même être la solution privilégiée. Remplir a minima la rubrique 3 pour préciser la gestion des Eaux Pluviales envisagée.
- Si la surface active supplémentaire entre la situation après et avant travaux est supérieure ou égale à 100 m² : remplir la rubrique 3 intégralement et fournir les justificatifs.

3 CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU PROJET

> NATURE DU PROJET

Habitation neuve	Extension habitation	Immeuble	Local industriel / commercial
Lotissement	Hangar	Mixte	

> PENTE DU TERRAIN

Plat	Faible (< 5%)	Moyenne (5 à 10%)	Forte (> 10%)
------	---------------	-------------------	---------------

> HYDROGÉOLOGIE - ÉTUDE DE SOL

Réalisée par

Année

Perméabilité

m/s à plus de 1m sous le terrain naturel

< 3×10^{-6} m/s : la rétention à la parcelle est obligatoire avec débit de fuite éventuelle

> 3×10^{-6} m/s : valeur suffisante pour infiltration

Présence de la nappe à moins d'1 mètre de la surface du sol : oui non

Profondeur de la nappe (hors niveau exceptionnel) m

Une hauteur minimale d'un mètre est obligatoire entre la nappe et les eaux de pluie.

> SI REJET EN MILIEU SUPERFICIEL OU CANALISATION

Type : Fossé Cours d'eau Collecteur pluvial Retenue

Si rejet dans collecteur pluvial, quel est le milieu récepteur

Propriétaire

> DESCRIPTION DU PROJET DE GESTION DES EAUX PLUVIALES :

DOCUMENTS A FOURNIR

art.29 du Règlement

	P1	Demande d'examen préalable de gestion des eaux pluviales disponible sur www.reseau31.fr .
	P2	Un plan de localisation.
	P3	Le plan masse à l'échelle avec la position et la profondeur des réseaux privés d'eaux pluviales et d'eaux usées, des surfaces imperméabilisées existants et projetées.
	P4	Une mesure de perméabilité caractérisant l'infiltration ou justifiant son impossibilité conforme à la norme NF-P 94-500 de novembre 2013 (cf. art. 23.1).
	P5	Un descriptif du projet faisant état des surfaces imperméabilisées initiales et finales, des calculs hydrauliques justifiant les débits, volumes et diamètre.
	P6	L'autorisation de raccordement du ou des propriétaire(s) de l'AHEL*.
	P7	L'étude du bassin versant faisant figurer les surfaces et pentes.
	P8	Caractéristiques de l'AHEL* (section hydraulique, bassin versant, singularités, etc.) permettant d'apprécier l'impact du rejet sur l'aval.
	P9	Analyse qualitative en cas d'activité non-domestique spécifique.
	En absence de raccordement	
	P10	Caractéristiques de l'aménagement (section hydraulique, bassin versant, singularités, etc.) permettant d'apprécier son impact sur le terrain.
	Raccordement sur AHEL fermé public (canalisation, ovoïde, ouvrage cadre, drain)	
	P11	L'autorisation de raccordement du propriétaire de l'AHEL* si différent de Réseau31.
	Raccordement sur AHEL ouvert (cours d'eau, fossé, caniveau (trottoir ou voirie), canal)	
	P12.1	Cours d'eau : accord de la collectivité compétente en GEMAPI sur les cours d'eau sensibles aux eaux pluviales urbaines et de ruissellement.
	P12.2	Canal : accord du titulaire du droit d'eau.

*AHEL : aménagement hydraulique à écoulement libre (fossé, cours d'eau, canalisation)

AUTRES DOCUMENTS A FOURNIR

Plan de masse et profils en long

- des ouvrages d'infiltration ou de régulation retenus
- des ouvrages de régulations retenus

DISTANCES A RESPECTER

- 3 m des ouvrages ANC
- 3 m des ouvrages d'infiltration de l'ANC
- 5 m d'une habitation
- 3 m d'une limite de propriété
- 35 m d'un captage utilisé pour l'eau potable

HYPOTHÈSE DE DIMENSIONNEMENT SAUF MENTION DIFFÉRENTE DANS LE ZONAGE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES Infiltration des eaux pluviales à la parcelle en priorité sinon :

- Surface d'infiltration équivalente à 20 l/m² imperméabilisés
- Débit de fuite 5 l/s/ha
- Diamètre minimal d'ajustage 50 mm
- Pluie période de retour :
 - * 10 ans si en zone rurale
 - * 20 ans si en zone résidentielle
 - * 30 ans si en centre-ville, zone industrielle et commerciale

ENGAGEMENT DU PROPRIÉTAIRE

Vous certifiez que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts.

En outre, vous vous engagez :

- A informer Réseau31 de toute modification de votre projet
- A ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'accord de Réseau31
- Entretien des ouvrages notamment l'exutoire (enlèvement des obstacles comme les feuilles)
- Pour les projets de plus de 100 m² d'imperméabilisation
 - > Faire valider les plans d'exécution par Réseau31
 - > Faire contrôler les ouvrages par Réseau31 après réalisation
- En cas de rétrocession au domaine public
 - > Etablir une convention Réseau31
 - > Réaliser un passage caméra
 - > Fournir le Dossier des Ouvrages Exécutés (DOE) et la notice de fonctionnement

Fait à

Le

Signature